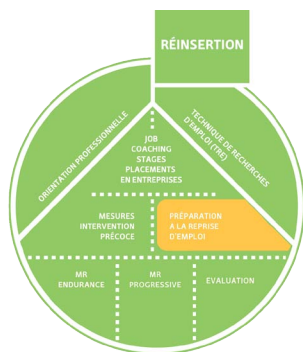
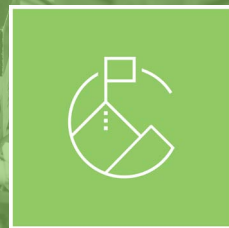


CRESCENDO - MOP (2/2)

Mesures d'ordre professionnel,

art 15, 17, 18 LAI

Responsable APL : Jean-Pierre Poisson, jean-pierre.poisson@cisf.ch



Type de mesure : Aide au placement - APL
(art. 18 LAI)

Description :

- Assurer l'accompagnement au placement dans le circuit économique des personnes préparées à CRESCENDO
- Également en prestation complémentaire

Objectifs :

- Soutenir les assurés dans leurs démarches de réinsertion
- Évaluer et stimuler leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leur motivation
- Retrouver un travail fixe et adapté à leur état de santé

Outils :

- Réseau d'entreprises partenaires

Déroulement de la mesure pour l'assuré :

- Entretiens pour affiner la situation socioprofessionnelle
- Mettre en place une collaboration quant à la recherche de travail adapté répondant si possible aux attentes de l'assuré
- Élaborer le dossier professionnel
- Définition des objectifs professionnels
- Entraînement à la présentation
- Coordonner l'encadrement et la recherche d'emploi avec les partenaires en relation avec l'assuré (ORP, SUVA...)
- Suivre l'application des mesures d'APL
- Rapport des démarches entreprises et des résultats
- Collaboration avec l'OAI en cas de question spécifique

Nous contacter

CIS - CRESCENDO

Rte du Cousimbert 2

1700 Fribourg

Tél: 026 426 02 11 / www.cisf.ch